



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le mardi 5 novembre 2024 à 10:30 aura lieu à Geplève, à la salle des ventes de l'Office cantonal des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève, au 1^{er} étage, la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au Registre Foncier au nom de Monsieur Laurent MÄNDLY, route de Chevrens 63, 1247 Anières (débitur).

Désignation de l'immeuble

L'immeuble consiste en la parcelle n° 5974, sise route de Chevrens 63, commune d'Anières. Sur cette parcelle de 3'660 m² sont érigés les bâtiments n° 2106, 17 m² (serre) et n° 635, 169 m² (habitation à un seul logement).

La parcelle se situe en zone agricole, non assujettie à la LDFR.

Description de l'immeuble

L'immeuble comprend une habitation principale divisée en deux parties. La partie principale érigée sur 3 niveaux (sous-sol - rez inférieur, rez supérieur et 1^{er}) reçoit la partie habitable de vie, la partie secondaire, érigée sur un seul niveau au rez, correspondant à un ancien garage et a été modifiée en partie habitable et comporte différentes pièces.

L'habitation principale a été réalisée en partie sur trois niveaux principaux et en partie sur un seul niveau, au milieu du XX^e siècle (années 20-45).

Elle comprend au sous-sol, un local chaufferie (introduction existante pour le gaz), un local citerne, 3 pièces, dont une avec salle de douche attenante avec WC, une cave à vin et un WC séparé.

Au rez supérieur, une entrée avec dégagement, un WC séparé, une salle à manger et un grand séjour avec accès sur terrasse, une cuisine aménagée et équipée. Dans le prolongement, à savoir la deuxième partie au rez, 2 pièces dont une avec mezzanine et chacune accès sur la terrasse et jardin.

Au 1^{er} étage, 3 chambres une salle de douche et une salle de bains.

La parcelle 5974 possède également au sud-ouest une serre.

La villa est occupée par le propriétaire.

Une visite unique (sans inscription) est organisée par l'Office cantonal des poursuites le 8 octobre 2024 à 11:00. Les personnes intéressées sont attendues directement sur place (route de Chevrens 63, 1247 Anières).

Estimation de l'Office

Ci.....CHF 3'200'000.--

Délai de production : 29 août 2024

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du 20 septembre 2024 à l'Office cantonal des Poursuites (rue du Stand 46 - 1204 Genève) au 1^{er} étage où chacun peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de l'Office.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné, dans le délai fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912 sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrites au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi des immeubles, à moins que, d'après le code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

La vente est requise par un créancier gagiste de 1^{er} rang.

Genève, le 2 août 2024

<http://ge.ch/opf/ventes>



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

Geoffrey ERRIQUEZ, juriste

(☎ 022 388 91 41)